

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité. Ce recueil n°41 concerne celles du Comité syndical des 23 mars, 6 juillet et des 7 et 13 décembre 2019 ainsi que les délibérations du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation des 14 janvier, 4 mars, 6 mai et 13 octobre 2019.

Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR : SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

DELIBERATION N°1 – Bilan 2018 de la chaufferie de Marnay

Après que le Président ait précisé que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Marnay présente un excédent d'exploitation de 11 206,51€ pour 2018 et d'un excédent d'investissement de 250,32€, soit un excédent global de 11 456,83€ et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2018 ; le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2018, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

DELIBERATION N°1 - Modification du guide des participations du SIED 70

Le Bureau adopte les nouvelles modalités de financement des travaux qui seront applicables pour tout dossier présenté à compter du 24 janvier 2019. Les fiches jointes en annexes récapitulent l'ensemble du dispositif des aides aux communes.

DELIBERATION N°2 - Programmation des travaux 2019

Le Bureau syndical valide les premières listes de travaux 2019 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 10 extensions à Bouhans et Feurg, Comberjon, Conflans sur Lanterne, Faverney, Francalmont, Francheville, Héricourt, Montarlot les Rioz, Vaivre et Montoille et Vantoux Longevelle.
- ✚ 5 renforcements à Beaumotte les Pin, Chaux la Lotière, Crevans et la Chapelle les Granges, Saint Sulpice et Servance Miellin.
- ✚ 2 aménagements esthétiques à Raze et Saint Sulpice.
- ✚ 3 sécurisations de fils nus à Fontaine les Luxeuil, Rigny et Servance.
- ✚ 3 sécurisations de fils nus de petites sections à La Longine, Plancher Bas et Sornay

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 5 extensions à Cirey, Bouhans et Feurg, Chapelle Saint Quillain, Faverney et Velleguindry.
- ✚ 2 renforcements à Angirey et Faverney.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Tavey

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

4 opérations à Angirey, Faverney, Saint Sulpice et Sornay.

DELIBERATION N°3 - Bilan 2018 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Marnay présente un excédent d'exploitation de 11 206,51€ pour 2018 et d'un excédent d'investissement de 250,32€, soit un excédent global de 11 456,83€ et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2018 ; le Bureau syndical charge le Président du paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2018, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°4 - Accord-cadre pour la fourniture de postes de transformation, d'armoires de coupures HTA et de transformateurs.

Le Bureau syndical décide de l'adhésion du SIED 70 au groupement d'achat de transformateurs, postes de transformation et armoires de coupure HTA avec le SDED 52 (Syndicat d'Energie de la Haute-Marne), le SIED 70 sera le coordonnateur. Il décide du lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion de 3 accords-cadres d'une durée de 3 ans renouvelables de 3 périodes d'une année avec une estimation de 2 500 000 €HT pour la période maximale de 6 ans, et approuve le Dossier de Consultation des Entreprises.

DELIBERATION N°5 - Convention avec les Lauréats TEPCV pour la valorisation des CEE (PRO-INNO-08)

Le Bureau adopte le projet de convention de partenariat quadripartite avec les lauréats TEPCV : la Communauté de communes du Pays Riolois, la Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois, l'association du Pays des 7 Rivières pour le reversement des CEE TEPCV (PRO-INNO-08).

DELIBERATION N°6 - Avenant à la convention d'achat des CEE (PRO-INNO-08)

Suite à la montée des prix de vente des CEE et à la négociation engagée avec l'entreprise Economie d'Energie, le Bureau adopte le projet d'avenant à la convention d'achat des CEE sur les bases ci-après :

- Vente de 0 à 300 000 MWh cumac au prix de 4,5 €/ MWh cumac,
- Vente de 301 000 à 950 000 MWh cumac au prix de 5 €/ MWh cumac.

DELIBERATION N°7 - Suppression de poste

Le Bureau syndical accepte la proposition du Président de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2019.

DELIBERATION N°8 - Réévaluation de la fonction de Chargé de mission Energies Renouvelables

Le Bureau syndical approuve la proposition du Président d'établir une réévaluation de la rémunération de l'agent contractuel « Chargé de mission Energies Renouvelables » à compter du 1^{er} mars 2019.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR : SÉANCE DU 4 MARS 2019

DELIBERATION N°1 – Droit de raccordement au réseau de chaleur / Chaufferie de GY

Le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR, suite à la demande du Pôle scolaire de se raccorder au réseau de chaleur de la chaufferie de GY en septembre 2019, valide la nouvelle répartition des URF (Unité de Répartition forfaitaire) et propose d'instituer la règle de calcul du terme R2 ci-après pour les nouvelles demandes de raccordement :

R2 = 251 euros HTV par unité de répartition forfaitaire (délibération n°5 du 8 décembre 2015)

URF nouvel abonné = 100 X Puissance de raccordement demandée/457 kW*

* puissance totale des abonnés prévus au démarrage du projet

Concernant le droit de raccordement, il ne sera demandé que dans le cas où le R2 du nouvel abonné ne couvre pas le coût du branchement supplémentaire nécessaire à son raccordement au terme de l'échéance des conventions initiales en cours.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 4 MARS 2019

DELIBERATION N°1 – Comptes administratifs 2018

Le Bureau syndical donne un avis favorable aux projets de comptes administratifs 2018 présentés par le Président.

DELIBERATION N°2 – Durée d'amortissement

Le Bureau syndical a décidé de ramener les durées d'amortissement des bâtiments et des réseaux, pour les budgets annexes des chaufferies, à 20 ans.

DELIBERATION N°3 – Projets de Budgets 2019

Le Bureau syndical valide les projets de budgets primitifs 2019 présentés par le Président.

DELIBERATION N°4 – Programmation des travaux 2019

Le Bureau syndical valide les deuxièmes listes de travaux 2019 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 13 extensions à Andelarre, Beaujeu St Vallier et Quitteur, Chalonvillars, Chavanne, Héricourt, Lambrey, Magny-Vernois, Mailleroncourt-Charette, Rigny, La Rochelle, Saint Loup sur Semouse, Scy sur Saône et Villersexel.
- ✚ 3 renforcements à Magny-Vernois, la Quarte et Vy les Lure.
- ✚ 7 aménagements esthétiques à Angirey, Aroz, Chalonvillars, Frotey les Vesoul, Héricourt, Marnay et Noidans les Vesoul.
- ✚ Une sécurisation de fils nus à Ecomagny.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 11 extensions à Andelarre, Aroz, Beaujeu St Vallier et Quitteur, Bucey les Gy, Chalonvillars, Frotey les Vesoul, Héricourt, Magny Vernois, Marnay, Noidans les Vesoul et Rioz.
- ✚ 4 renforcements à Chavanne, Marnay, Noidans les Vesoul et Plancher Bas.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Breuches, Roche et Raucourt, Ternuay Melay St Hilaire et Vyans le Val.
 - sous la maîtrise d'ouvrage du SIED 70 à Broys Aubigney Monseugny, Gray, Noidans les Vesoul, Pusey, Savoyeux, Vesoul et Villeparois.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

14 opérations à Andelarre, Aroz, Beaujeu St Vallier, Chalonvillars, Chavanne, Echenoz la Méline, Frotey les Vesoul, Héricourt, Magny-Vernois, Marnay, Noidans les Vesoul, Rioz, la Rochelle et Scy sur Saône.

DELIBERATION N°5 – Convention SICAE EST/SIED70

Le Bureau syndical adopte le projet de convention entre la SICAE EST et le SIED70 relative au programme pluriannuel de suppression de postes cabines hautes inesthétiques pour les remplacer par des postes modernes plus compacts, pour la période 2019/2025. Ce programme sera financé à 70% par le SIED70 et 30% par la SICAE EST.

DELIBERATION N°6 – Congrès FNCCR à Nice

Le Bureau syndical décide que le SIED 70 participe au congrès de la FNCCR qui se tiendra à NICE du 1^{er} au 3 octobre avec 4 représentants, et précise en outre que le SIED 70 participera aux frais d'aménagement et d'organisation du stand Territoire Energie Bourgogne Franche-Comté.

DELIBERATION N°7 – Modification du guide des participations du SIED 70

Le Bureau adopte de nouvelles modalités d'aides notamment dans le domaine des énergies renouvelables :

- ✓ Bois Energie : 10% (limitée à 1 000 € pour les études de faisabilité pour la réalisation d'une chaufferie bois
- ✓ Solaire Thermique : 20% du coût total HT dans la limite de 600€/m² de surfaces d'entrée de capteur vitrés (en sus des 60% de la Région)
- ✓ MDE : 30% du coût HT des études (en sus des 70% de l'ADEME) pour les communes et EPCI intéressés par le groupement d'audit énergétique pour leurs bâtiments en contre partie de leur adhésion au service CEP.

DELIBERATION N°8 – Convention partenariat avec les lauréats TEPCV pour la valorisation des CEE

Le Bureau syndical adopte le projet de convention portant sur la répartition de la valorisation des CEE entre les lauréats TEPCV (PRO INNO 08), à savoir : le Pays de Vesoul Val de Saône, le Pays des Vosges Saônoises et le Pays des 7 Rivières pour le Pays Riolois et les Pays de Montbozon et du Chanois.

DELIBERATION N°9 – Droit de raccordement au réseau de chaleur / Chaufferie de Gy

Suite à la demande du Pôle scolaire de se raccorder au réseau de chaleur de la chaufferie de GY en septembre 2019, Le Bureau syndical valide la nouvelle répartition des URF (Unité de Répartition forfaitaire) et décide d'instituer la règle de calcul du terme R2 ci-après pour les nouvelles demandes de raccordement :

R2 = 251 euros HTV par unité de répartition forfaitaire (délibération n°5 du 8 décembre 2015)

URF nouvel abonné = 100 X Puissance de raccordement demandée/457 kW*

* puissance totale des abonnés prévus au démarrage du projet

Il adopte les conditions concernant la mise en place du droit de raccordement, qui ne sera demandé que dans le cas où le R2 du nouvel abonné ne couvre pas le coût du branchement supplémentaire nécessaire à son raccordement au terme de l'échéance des conventions initiales en cours.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 23 MARS 2019

DELIBERATION N°1 - Comptes de gestion 2018 du budget principal et de ses 7 budgets annexes

Le Comité syndical déclare que les comptes de gestion relatifs au budget principal et à ses 7 budgets annexes « Conseil », « Prestations de services », « Chaufferie de Scey-sur-Saône », « Chaufferie de Gy », « Chaufferie de Marnay », « Chaufferie de Vesoul » et « Production électrique renouvelable » dressés pour l'exercice 2018 par le receveur syndical, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2 - Compte administratif du budget principal de 2018

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget principal 2018 qui présente un excédent de 9 802 704.03 € et qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	14 718 362.60 €
	Recettes	14 998 697.01 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	5 567 713.79 €
	Recettes	7 985 259.19 €
Restes à réaliser section Investissement	Dépenses	3 385 980.36 €
	Recettes	5 330 998.61 €

(1) y compris la reprise des résultats 2017

DELIBERATION N° 3 - Compte administratif du budget annexe " Conseil" de 2018

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Conseil" 2018 qui présente un résultat global de clôture nul et qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT	Réalisations (1)
Dépenses	40 800.00 €
Recettes	40 800.00 €

(1) y compris la reprise des résultats 2017

DELIBERATION N° 4 - Compte administratif du budget annexe "Prestations de services" de 2018

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2018 qui présente un résultat global de clôture nul et qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	0.01 €
	Recettes	0.01 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	17 189.19 €
	Recettes	17 189.19 €

(1) y compris la reprise des résultats 2017

DELIBERATION N° 5 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » de 2018

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » 2018 qui présente un déficit global de clôture de 6 422.01 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
	Dépenses	62 190.92 €
	Recettes	66 867.97 €
	Dépenses	130 288.43 €
	Recettes	119 189.37 €

(1) y compris la reprise des résultats 2017

DELIBERATION N° 6 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » de 2018

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » 2018 qui présente un excédent global de clôture de 27 723.21 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	22 132.36 €
	Recettes	49 873.88 €
EXPLOITATION	Dépenses	55 856.92 €
	Recettes	55 838.61 €

(1) y compris la reprise des résultats 2017

DELIBERATION N° 7 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » de 2018

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » 2018 qui présente un excédent global de clôture de 128.45 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	64 602.44 €
	Recettes	64 730.89 €
EXPLOITATION	Dépenses	165 327.76 €
	Recettes	165 327.76 €

(1) y compris la reprise des résultats 2017

DELIBERATION N° 8 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Vesoul » de 2018

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Vesoul » 2018 qui présente un excédent global de clôture de 99 280 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations
INVESTISSEMENT	Dépenses	720.00 €
	Recettes	100 000.00 €
EXPLOITATION	Dépenses	0 €
	Recettes	0 €

DELIBERATION N° 9 - Compte administratif du budget annexe « Production électrique renouvelable » de 2018

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe « Production électrique renouvelable » 2018 qui présente un excédent global de clôture de 98 940.39 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations
	Dépenses	0 €
	Recettes	98 940.39 €
	Dépenses	0 €
	Recettes	0 €

DELIBERATION N° 10 - Reprise des résultats 2018 du budget principal et des budgets annexes

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal et des budgets annexes de 2018 comme suit :

Budget	Résultats de clôture		Propositions d'affectations				
	Fonctionnement ou exploitation	Investissement	Couverture des besoins de financement en investissement	Reprise en excédent de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en déficit de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en l'excédent d'investissement	Reprise en déficit d'investissement
Principal	9 726 314,14 €	76 389,89 €	0 €	9 726 314,14 €	/	76 389,89 €	
Conseil	0 €	0 €	/	/	/	/	/
Prestations de services	0 €	0 €	/	/	/	/	/
Chaufferie Scey	-11 099,06 €	4 677,05 €	/	/	11 099,06 €	4 677,05 €	/
Chaufferie Gy	-18,31 €	27 741,52 €	/	/	18,31 €	27 741,52 €	/
Chaufferie Marnay	0 €	128,45 €	/	/	/	128,45 €	/
Chaufferie Vesoul	0 €	99 280,00 €	/	/	/	99 280,00 €	/
Production électrique renouvelable	0 €	98 940,39 €	/	/	/	98 940,39 €	/

DELIBERATION N° 11 - Budget primitif principal 2019

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif principal 2019 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	315 400.00	013	Atténuation de charges	15 000.00
012	Charges de personnel	909 100.00	70	Produits des services	69 400.00
65	Autres Charges de gestion courante	154 200.00	73	Impôts et taxes	3 200 000.00
67	Charges exceptionnelles	4 615 000.00	75	Autres produits de gestion courante	1 370 400.00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	7 000.00	77	Produits exceptionnels	4 294 000.00
023	Virement à la section d'investissement	5 670 207.30	042	Opérations d'ordre entre section	3 220 542.00
042	Opérations d'ordre entre section	4 174 450.00	002	Résultat reporté	9 726 314.14
Total section		15 845 357.30	Total section		21 895 656.14
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
20	Immobilisations incorporelles	15 000.00	10	Dotations fonds divers réserves	51 600.00
204	Subventions d'équipements versées	3 750 000.00	13	Subventions d'investissement	5 714 692.34
21	Immobilisations corporelles	835 000.00	23	Immobilisations en cours	30 000.00
23	Immobilisations en cours	9 847 365.00	27	Autres Immobilisations financières	2 100 067.47
13	Subvention d'investissement	50 000.00	024	Produits de cessions	1 500.00
27	Autres immobilisations financières	201 000.00	45	Opérations pour compte de tiers	3 097 000.00
26	Participations & créances rattachées	100 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	5 670 207.30
040	Opérations d'ordre entre section	3 220 542.00	040	Opérations d'ordre entre section	4 174 450.00
041	Opérations patrimoniales	2 995 953.00	041	Opérations patrimoniales	2 995 953.00
45	Opérations pour compte de tiers	2 897 000.00	001	Solde reporté	76 389.89
Total section		23 911 860.00	Total section		23 911 860.00

Il précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2020 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2019 si nécessaire avant le vote du budget 2020.

DELIBERATION N° 12 - Budget primitif annexe « Conseil » 2019

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Conseil » 2019 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après, et précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	43 700.00	013	Atténuation de charges	10 800.00
012	Charges de personnel	17 000.00	74	Dotations et participations	31691.67
			77	Produits exceptionnel	18 208.33
Total section		60 700.00	Total section		60 700.00
PAS D'INVESTISSEMENT					

DELIBERATION N° 13 - Budget primitif annexe « Prestations de services » 2019

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Prestations de services » 2019, précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	600.00	70	Vente prestations de services	10 100.00
67	Charges exceptionnelles	68 400.00	77	Produits exceptionnels	58 900.00
Total section		69 000.00	Total section		69 000.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
45	Opérations pour le compte de tiers	100 000.00	45	Opération pour le compte de tiers	100 000.00
Total section		100 000.00	Total section		100 000.00

DELIBERATION N° 14 - Budget primitif annexe 2019 de la Chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2019 de la Chaufferie de Scey-sur-Saône précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2020 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2019, si nécessaire avant le vote du budget de 2020, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	80 700.00	70 042	Ventes produits	125 449.06 40 770.00
012	Charges de personnel	7 900.00		Opérations d'ordre entre section	
66	Charges financières	5 300.00			
022	Dépenses imprévues	6 300.00			
042	Opérations d'ordre entre section	54 920.00			
002	Solde reporté	11 099.06			
Total section		166 219.06	Total section		166 219.06
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
21	Immobilisations corporelles	4 427.05	040 001	Opérations d'ordre entre section Solde reporté	54 920.00 4 677.05
16	Emprunts et dettes assimilées	13 500.00			
020	Dépenses imprévues	900.00			
040	Opérations d'ordre entre section	40 770.00			
Total section		59 597.05	Total section		59 597.05

DELIBERATION N° 15 - Budget primitif annexe 2019 de la Chaufferie de Gy

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2019 de la Chaufferie de Gy, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2020 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2019, si nécessaire avant le vote du budget de 2020, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	33 200.00	70 042	Vente produits Opérations d'ordre entre section	57 368.31 7 000.00
012	Charges de personnel	2 900.00			
66	Charges financières	3 500.00			
022	Dépenses imprévues	2 600.00			
042	Opérations d'ordre entre section	22 150.00			
002	Résultat reporté	18.31			
Total section		64 368.31	Total section		64 368.31
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
20	Immobilisations incorporelles	700.00	13 040 001	Subventions d'investissement Opérations d'ordre entre section Résultat reporté	1 908.48 22 150.00 27 741.52
21	Immobilisations corporelles	26 850.00			
16	Emprunts et dettes assimilées	14 250.00			
020	Dépenses imprévues	3 000.00			
040	Opérations d'ordre entre section	7 000.00			
Total section		51 800.00	Total section		51 800.00

DELIBERATION N° 16 - Budget primitif annexe 2019 de la Chaufferie de Marnay

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2019 de la Chaufferie de Marnay, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2020 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2019, si nécessaire avant le vote du budget de 2020, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	89 600.00	70	Ventes Produits	154 740.00
012	Charges de personnel	7 600.00	042	Opérations d'ordre entre section	14 760.00
66	Charges financières	9 300.00			
022	Dépenses imprévues	6 900.00			
042	Opérations d'ordre entre section	56 100.00			
Total section		169 500.00	Total section		169 500.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
21	Immobilisations corporelles	10 000.00	13	Subventions d'investissement	8 971.55
16	Emprunt et dettes assimilées	38 500.00	040	Opérations d'ordre entre section	56 100.00
020	Dépenses imprévues	1 940.00	001	Résultat reporté	128.45
040	Opérations d'ordre entre section	14 760.00			
Total section		65 200.00	Total section		65 200.00

DELIBERATION N° 17 - Budget primitif annexe 2019 de la Chaufferie de Vesoul

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2019 de la Chaufferie de Vesoul, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2020 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2019, si nécessaire avant le vote du budget de 2020, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
012	Charges personnel	17 000.00	70	Ventes produits	17 000.00
Total section		17 000.00	Total section		17 000.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
20	Immobilisations incorporelles	99 280.00	001	Résultat reporté	99 280.00
Total section		99 280.00	Total section		99 280.00

DELIBERATION N° 18 - Budget primitif annexe 2019 « Production électrique renouvelable »

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2019 « Production électrique renouvelable », précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2020 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2019, si nécessaire avant le vote du budget de 2020, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	11 140.00	70	Ventes produits	28 140.00
012	Charges de personnel	17 000.00			
Total section		28 140.00	Total section		28 140.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
21	Immobilisations corporelles	275 000.00	16	Emprunts et dettes assimilées	176 059.61
			001	Résultat reporté anticipé	98 940.39
Total section		275 000.00	Total section		275 000.00

DELIBERATION N° 19 – Participation à la SEML « Côte d'Or Energies »

Le Comité syndical autorise l'augmentation du capital de la SEML Côte d'Or Energies avec un apport en capital du SIED 70 de 100 000 € et désigne M. J. Marc JAVAUX comme représentant du syndicat pour siéger à l'assemblée générale et, en tant qu'administrateur au Conseil d'Administration.

DELIBERATION N° 20 – Abandon de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » de Jussey

Le Comité syndical accepte l'abandon de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » de la commune de Jussey.

DELIBERATION N° 21 – Contrats de concession électricité – Négociation des nouveaux contrats

Le Comité syndical prend acte du déroulement des négociations des nouveaux contrats de concession avec ENEDIS-EDF et la SICAE EST.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 6 MAI 2019

DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux 2019

Le Bureau syndical valide les troisièmes listes de travaux 2019 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

✚ 17 extensions à Ainvelle, Chargey les Gray, Dampierre sur Salon, Errevet, Héricourt, Mailley et Chazelot, Malans, Montboillon, Plancher les Mines, Pont sur l'Ognon, Roye, Saint Loup sur Semouse, Saint Rémy, Saulnot, Servance Miellin, Soing cCubry Charentenay et Sorans les Breurey.

✚ 7 renforcements à Cult, Melisey, Montboillon, Plancher les Mines, Saint Rémy, Traves et Vallerois Lorioz.

✚ 8 aménagements esthétiques à Bucey les Traves, Gray, Menoux, Montboillon, Perrouse, Pusey, Saint Rémy et Soing Cubry Charentenay.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

✚ 14 extensions Bucey les Gy, Bucey les Traves, Dampierre sur Salon, Fretigney et Velloreille, Gray, Menoux, Montboillon, Perrouse, Pusey, Rioz, Saint Barthelemy, Traves, Val de Gouhenans et Villeparois.

✚ 4 renforcements à Chavanne, Chaumerenne, Clairegoutte et Traves.

✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :

- sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Breuchotte, Champagny, Coisevaux, Saint Loup/Semouse, et Vellefrey-Vellefrange.

- sous la maîtrise d'ouvrage du SIED 70 à Gray la Ville et Roze.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

16 opérations à Bucey les Traves, Dampierre sur Salon, Errevet, Gray, Mailley Chazelot, Menoux, Montboillon, Perrouse, Pusey, Rioz, Saulnot, Saulx, Servance Miellin, Soing Cubry Charentenay, Sorans les Breurey et Traves.

DELIBERATION N°2 – Assistance contrôle de concession

Le Bureau syndical approuve le recours à un prestataire extérieur pour assister le syndicat dans le contrôle des concessions de distribution publique d'électricité ainsi que dans le cadre des négociations en cours, en particulier pour l'établissement d'un inventaire contradictoire de fin de contrat. Il charge le Président de lancer la consultation correspondante.

DELIBERATION N°3 – Groupement d'achat d'énergie Bourgogne Franche-Comté

Le Bureau syndical adopte la modification de l'article 8.2 de l'acte constitutif du groupement d'achat d'énergie des Syndicats d'Energie de la région Bourgogne Franche-Comté portant sur la participation financière pour les frais inhérents aux procédures de consultation et à l'acquisition et la maintenance, d'un logiciel de management de l'énergie.

DELIBERATION N°4 – Accord de confidentialité / projet éolien « Entre Saône et Salon »

Dans le cadre du projet éolien dit « Entre Saône et Salon », le Bureau syndical approuve l'accord de confidentialité à intervenir entre la Société QUADRAN et les partenaires potentiels (SEM Côte d'Or Energie, SCIC Energie des Citoyens (JURA SCIC), les communes de Denevre, Montot, Montureux-et-Prantigny et Vereux) lors de la communication d'informations d'ordre commercial, financier, juridique et/ou technologique les concernant.

DELIBERATION N°5 – Lancement consultation marché global de performance pour la désignation du constructeur et de l'exploitant de la chaufferie de Vesoul Montmarin

La Région Bourgogne Franche-Comté et la Ville de Vesoul souhaite que leurs bâtiments soient raccordés au réseau de chaleur de la chaufferie Vesoul Montmarin pour la rentrée 2021. Le Bureau décide de retenir la régie externalisée pour la gestion de cette chaufferie et valide le recours à un marché global de performance pour la désignation du constructeur et du futur exploitant pour les 5 premières années de fonctionnement. Il autorise le Président à lancer la consultation et à solliciter les aides financières correspondantes auprès de l'ADEME et de la Région

DELIBERATION N°6 – Adaptation des tarifs d'adhésion au service CEP

Le Bureau adopte les nouveaux tarifs pour l'adhésion, pour 3 ans au service CEP, à savoir :

- communes sur le territoire desquelles le Syndicat perçoit la TCFE (Cat. 3 et 4) :250 €par commune
- communes qui conservent la TCFE (Cat. 1) : 250 €par commune + 1 €par habitant
- EPCI :..... . (1 000 €+ 200 €par bâtiment) x (1 - 0,5 x population versant la taxe/population totale EPCI)

DELIBERATION N°7 – Création de poste pour le 2^{ème} CEP

Sous réserve de l'obtention de l'aide de l'ADEME et de la Région concernant la mise en place d'un second Conseiller en Energie Partagé, le Bureau décide de créer un poste de technicien pour renforcer ce service.

DELIBERATION N°8 – Recrutement d'un agent contractuel

Le Bureau décide le recrutement d'un agent contractuel qui assurera des fonctions de chargé de secteur en vue de faire face au besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois (juillet/Août 2019).

DELIBERATION N°9 – Contrat d'apprentissage - Licence professionnelle maintenance et énergétique

Le Bureau décide le recours à un contrat d'apprentissage dans le cadre de la formation pour la licence professionnelle maintenance et énergétique au service « technique de réseaux » pour une durée d'un an dès la rentrée 2019/2020.

DELIBERATION N°10 – Convention CDG70 pour l'élaboration du document unique

Le Bureau décide le recours à l'intervention du Centre de Gestion de la Haute-Saône en vue de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels du SIED 70.

DELIBERATION N°11 – Lancement consultation assurances

L'ensemble des contrats d'assurances du syndicat arrive à échéance le 31 décembre 2019, le Bureau charge donc le Président de lancer une consultation auprès de cabinets spécialisés dans la passation de marchés d'assurance ainsi que la consultation pour le choix des futurs assureurs du syndicat.

DELIBERATION N°12 – Modification du guide des participations du SIED 70

Le Bureau adopte de nouvelles modalités d'aides notamment dans le domaine des énergies renouvelables que vous retrouverez dans le guide des participations du syndicat mis à jour sur le site du SIED 70.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 6 JUILLET 2019

DELIBERATION N°1 – Contrat de concession de distribution de gaz naturel sur la commune de LA COTE

Dans le cadre du projet de création d'un réseau de gaz naturel sur la commune de LA COTE pour alimenter l'entreprise KNAUF, le Comité syndical approuve le rapport du président sur le principe d'une Délégation du service Public du gaz en réseau pour la commune de LA COTE. Il décide de retenir le principe de la conception, de la construction et de l'exploitation de cette distribution publique de gaz naturel sous la forme d'une concession sur 30 ans, et autorise le Président à engager une consultation pour la passation d'un contrat de délégation de service public correspondant.

DELIBERATION N° 2 – Transfert de la compétence « gaz » de la commune de ROYE

Le Comité syndical accepte le transfert de la compétence « gaz » de la commune de ROYE.

DELIBERATION N° 3 – Transfert de la compétence « gaz » des communes de CHAMPLITTE et ECUELLE

Le Comité syndical accepte le transfert de la compétence « gaz » des communes de CHAMPLITTE et ECUELLE.

DELIBERATION N° 4 – Transfert de la compétence « gaz » de la commune de GRANDVELLE ET LE PERRENOT

Le Comité syndical accepte le transfert de la compétence « gaz » de la commune de GRANDVELLE ET LE PERRENOT.

DELIBERATION N° 5 – Décision modificative du budget principal

Le Comité syndical approuve la proposition de décision modificative présentée par le Président qui a pour but de tenir compte d'une modification du montant des amortissements des installations de recharge pour véhicules électriques, pour une durée d'amortissement de 15 ans et pour un montant de 21 650 €

DELIBERATION N° 6 – Décision modificative du budget annexe « Production électrique renouvelable »

Le Comité syndical approuve la proposition de décision modificative présentée par le Président suite à l'étude de structure de la toiture de la chaufferie de Scey sur Saône, sans suite, justifiant de l'incompatibilité de cette toiture avec un projet de couverture photovoltaïque, pour un montant de 2 500 €

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019

DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux 2019

Le Bureau syndical valide les dernières listes de travaux 2019 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

✚ 52 extensions à Aboncourt-Gesincourt, Autet, Auxon, Les Aynans, Belverne, Betoncourt-Saint-Pancras, Bouhans-Les-Lure, Chagey, Chambornay-Les-Pin, Champagny, Chancey, Charcenne, Chargey-Les-gray, Chenebier, La-Côte, Courcuire, La Creuse, Dampierre-Sur-Linotte, Errevet, Frahier-Et-Chatebier, Frédéric-Fontaine, Fresne-Saint-Mamés, Gevigney-Et-Mercey, Gy, Haut-Du-Them-Château-Lambert, Igny, Lyoffans, Magny-Vernois, Mantoche, Marnay, Melisey, Menoux, Mignavillers, Moimey, Montesseaux, Montjustin-Et-Velotte, Noidans-Les-Vesoul, Oiselay-Et-Grachaux, Oricourt, Pusey, Rioz, La-Roche-Morey, Saint-Bresson, Saint-Loup-Sur-Semouse, Sainte-Marie-En-Chanois, Seveux-Motey, Vaivre-Et-Montoille, Varogne, Vellemoz, Vesoul, Villers-Les-Luxeuil, Vitrey-Sur-Mance.

✚ 17 renforcements à Beaumotte-Aubertans, Bouhans-Et-Feurg, Broye-aubigny-Montseugny, Buthiers, Colombe-Les-Vesoul, La Creuse, Frahier-Et-Chatebier, Larians-et-Munans, Magny-Vernois, Marnay, Menoux, Pusy-Et-Epenoux, La Roche-Morey, saulx, Scey-sur-Saône-Et-Saint-Albin, Varogne, Villers-Pater.

✚ 17 aménagements esthétiques à Arc-Les-Gray, Belfahy, Buthiers, Cintrey, Colombe-Les-Vesoul, Echenans-Sous-Mont-Vaudois, Fondremand, Gevigney-Et-Mercey, Hericourt, Magny-Vernois, Montot, Perrouse, Pesmes, Rioz, Scye, Sorans-Les-Breurey, Villeneuve-Bellenoye-Et-La-Maize.

✚ 4 sécurisations de fils nus à Chancey, Errevet, Faverney, Scey-Sur-Saone-Et-Saint-Albin.

✚ 10 sécurisations de fils nus de petites sections à Buthiers, Chancey, Fessey (Les), Frahier-Et-Chatebier, Proiseliere-Et-Langle (La), Raze, Saint-Barthelemy, Ternuay-Melay-Et-Saint-Hilaire, Val-De-Gouhenans (Le), Vernois-Sur-Mance.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

✚ 17 aménagements esthétiques à Arc-Les-Gray, Belfahy, Buthiers, Cintrey, Colombe-Les-Vesoul, Echenans-Sous-Mont-Vaudois, Fondremand, Frotey-Les-Vesoul, Gevigney-Et-Mercey, Hericourt, Magny-Vernois, Montot, Perrouse, Pesmes, Rioz, Sorans-Les-Breurey, Villeneuve-Bellenoye-Et-La-Maize.

✚ 16 extensions Colombe-Les-Vesoul, Cromary, Dampierre-Sur-Linotte, Dampierre-Sur-Salon, Fretigny-Et-Velloireille, Magny-Danigon, Mailley-Et-Chazelot, Rioz, Aynans (Les), Chargey-Les-Gray, Dampierre-Sur-Linotte, Marnay, Noidans-Les-Vesoul, Rioz, Vaivre-Et-Montoille, Vellemoz.

✚ 6 renforcements à Argillières, Cerre-Les-Noroy, Chargey-Les-Gray, Beaumotte-Aubertans, Colombe-Les-Vesoul et Marnay.

✚ 1 sécurisation de fils nus de petites sections à Buthiers.

✚ Des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public sous la maîtrise d'ouvrage des communes de Boursières, Combeaufontaine, Lievans, Luze, Scey-Sur-Saone-Et-Saint-Albin, Vaivre-Et-Montoille, Lure, Autrey-Le-Vay, Aynans (Les), Bruyère(La) Chenevrey-Et-Morogne, Faucogney-Et-La-Mer, Favorney, Gouhenans, Lantenot, Longine (La), Magny-Vernois, Menoux, Mersuay, Saint-Loup-Sur-Semouse, Saulx, Varogne, Vesoul, Villedieu-En-Fontenette (La).

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques et de télécommunications :

✚ 33 opérations à Arc-Les-Gray, Beaumotte-Aubertans, Belverne, Buthiers, Chagey, Chambornay-Les-Pin, Cintrey, Clairegoutte, Colombe-Les-Vesoul, Echenans-Sous-Mont-Vaudois, Errevet, Fondremand, Frahier-Et-Chatebier, Frederic-Fontaine, Frotey-Les-Vesoul, Gevigney-Et-Mercey, Hericourt, Igny, Lyoffans, Magny (Les), Magny-Vernois, Marnay, Moimay, Montjustin-Et-Velotte, Montot, Perrouse, Pesmes, Rioz, Seveux-Motey, Sorans-Les-Breurey, Villeneuve-Bellenoye-Et-La-Maize, Villers-Les-Luxeuil et Vitrey-Sur-Mance.

DELIBERATION N° 2 – Mise à jour Programmes CAS FACE années 2016.2017.2018 et 2019 Programmation Facé

Le Bureau syndical présente les listes des travaux des différents sous-programmes tenant compte des décisions d'attribution des aides allouées par le CAS FACÉ, elles figurent sur le tableau ci-après :

Sous programmes	2016	2017	2018	2019
FABe	280 000 €	280 000 €	280 000 €	271 000 €
FABr	1 119 000 €	1 121 000 €	1 119 000 €	1 083 000 €
FC	276 000 €	282 000 €	277 000 €	268 000 €
FS	234 000 €	234 000 €	255 000 €	254 000 €
FSp	202 000 €	202 000 €	192 000 €	184 000 €
Total	2 111 000 €	2 119 000 €	2 123 000 €	2 060 000 €

DELIBERATION N° 3 – Convention cartographie Enedis 2019

Le Bureau syndical approuve les termes de la convention cartographie ENEDIS et autorise Monsieur le Président à la signer.

DELIBERATION N° 4 – Faisabilité biomasse Délégation de maîtrise d'ouvrage

Le Bureau syndical approuve le principe de mise en œuvre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour les études de faisabilité biomasse pour le compte des adhérents du syndicat et autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir sur la base de la convention type annexée à la présente délibération.

DELIBERATION N° 5 – Demande de subvention audits énergétiques et d'études faisabilité biomasse

Le Bureau syndical décide de solliciter les aides financières de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour les audits énergétiques et études de faisabilité biomasse selon le plan ce financement prévisionnel

RESSOURCES	MONTANT	%
AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES	357 000,00	70 %
ADEME	197 000,00	39 %
CONSEIL REGIONAL	160 000,00	31 %
AUTRES FINANCEMENTS	153 000,00	30 %
FONDS PROPRES	153 000,00	30 %
TOTAL	510 000,00	100 %

DELIBERATION N° 6 – Appel à projets MDE

Le Bureau syndical, adopte les modifications du dispositif d'aides de l'appel à projets MDE pour les années 2020 et suivantes telles que présentées par Monsieur le Président (modification du plafond de subventions 50 000 € à 75 000 € par opération, valorisation du taux d'aide pour les projets EFFINERGIE-BBC).

DELIBERATION N° 7 – Photovoltaïque sous maîtrise d'ouvrage syndicale

Le Bureau syndical, approuve les principes de location telles que présentés par Monsieur le Président dans la présente délibération et charge Monsieur le Président de mettre en œuvre ces principes et de présenter les conventions de location qui en découleront au Bureau syndical.

DELIBERATION N° 8 – Conventions avec Orange

Le Bureau syndical, approuve les propositions de la commission de télécommunications électroniques et internet haut débit et charge Monsieur le Président d'en négocier les dispositions de mise en œuvre avec l'opérateur Orange et de présenter les conventions qui en découleront au Bureau Syndical.

DELIBERATION N° 9 – Contrats de concession DPE avec Enedis / EDF et SICAE Est

L'ensemble des membres du bureau souhaite que la signature de ce nouveau contrat soit différée afin de pouvoir laisser le temps au bureau d'études, mandaté pour assister le syndicat, d'établir les éléments nécessaires à l'élaboration de la valeur du ticket de sortie. Ils ont bien conscience de l'intérêt financier acquis à court terme lors de ces négociations mais considèrent que l'absence de ces éléments, qui peuvent jouer sur plusieurs millions d'euros, sont de nature à fragiliser la position du syndicat sur le long terme.

DELIBERATION N° 10 – Personnel : Création poste adjoint administratif principal 2ème classe

Le Bureau syndical, approuve la proposition de Monsieur le Président de créer à compter du 1er décembre 2019 un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C.

DELIBERATION N°1 – Transfert de compétence « Chaufferie au bois et réseau de chaleur » de Moimay

Le Comité Syndical accepte le transfert de la commune de Moimay de la compétence « Chaufferie au bois et réseau de chaleur » pour desservir différents bâtiments.

DELIBERATION N°2 - Transfert de compétence « Chaufferie au bois et réseau de chaleur » de Vauvillers

Le Comité Syndical accepte le transfert de la commune de Vauvillers de la compétence « Chaufferie au bois et réseau de chaleur » pour desservir différents bâtiments.

DELIBERATION N°3 – Transfert de la compétence gaz de la commune de Dampierre-sur-Salon

Le Comité Syndical accepte le transfert de la compétence « gaz », telle que mentionnée dans les statuts du Syndicat, de la commune de Dampierre-Sur-Salon.

DELIBERATION N°4 – Transfert de compétence « production d'énergie renouvelable » de Pont-sur-l'Ognon

Le Comité Syndical accepte le transfert de la commune de Pont-Sur-l'Ognon de la compétence « Production d'énergie renouvelable ».

DELIBERATION N°5 – Renouvellement du contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur le territoire de la Haute-Saône avec ENEDIS et EDF SA

Le Comité Syndical approuve le nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, avec ENEDIS et EDF SA, comprenant la convention de concession, le cahier des charges de concession et ses annexes ainsi que les dispositions de l'Accord-cadre du 21 novembre 2017 entre FNCCR, France Urbaine, Edf et Enedis.

DELIBERATION N°6 - Renouvellement du contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur le territoire de la Haute-Saône avec SICAE EST

Le Comité Syndical approuve le nouveau contrat de concession et pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, avec la SICAE EST, comprenant la convention de concession, le cahier des charges de concession et ses annexes.

DELIBERATION N°7 – Budget annexe de la chaufferie de Gy – Décision modificative

Le Comité Syndical approuve les dispositions présentées par le Président, à savoir : La nécessité d'établir un complément de crédit de 6000 € pour faire face au remplacement de différents éléments de chaufferie, couverts par l'utilisation de 3000 € pris sur les dépenses imprévues et une réévaluation à la hausse de 3000 € de la subvention attendue de la Région.

DELIBERATION N°8 - Budget annexe de la chaufferie de Marnay – Décision modificative

Le Comité Syndical approuve les dispositions présentées par le Président, à savoir : La nécessité d'établir un complément de crédit de 6300 € pour faire face au remplacement de différents éléments de chaufferie, couverts par l'utilisation de 1940 € pris sur les dépenses imprévues et une réévaluation à la hausse de 4360 € de la subvention attendue de la Région.

DELIBERATION N°9 – Orientations budgétaires 2020

Le Comité syndical émet un avis favorable aux orientations du budget principal 2020 et de ses budgets annexes. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif des recettes et dépenses envisageables :

Recettes		Dépenses	
TCFE	3 200 000 €	Charges à caractère générale	300 000 €
FACÉ	3 915 000 €	Charges salariales	750 000 €
Concessionnaires	Redevances	Autres charges de la gestion courante	100 000 €
	PCT	Reversement CEE	30 000 €
	A8	Travaux TTC électricité	8 030 000 €
Participation demandeurs	4 140 000 €	Travaux TTC éclairage public	3 785 000 €
FIMO	590 000 €	Travaux TTC génie civil télécom	1 183 000 €
Vente CEE	100 000 €	Immobilisations corporelles	60 000 €
TVA récupérée	1 239 000 €	Participations aux travaux des communes	1 750 000 €
Subventions TEPCV	200 000 €	Avances budgets annexes	2 000 000 €
Excédent antérieur	2 272 000 €	Travaux gaz la Côte	50 000 €
Total	18 038 000 €	Total	18 038 000 €